

CONSEIL MUNICIPAL de DAVAYÉ

« Procès-Verbal »

Vendredi 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DAVAYÉ, s'est réuni en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à la Mairie de Davayé, salle du conseil, sous la présidence de M. Kévin TESSIEUX, Maire.

Présents : M. Kévin TESSIEUX, Maire, Mme Elisabeth COLIN, M. Michel du ROURE, M. David GEOFFROY, M. Gérard KAISER, Mme Laura RUBEN, M. Eric SAVERET, Mme Elisabeth SOLIVELLAS, M. Claude TERRIER, Mme Jennifer THEREAU et Mme Jennifer TROUILLET

Excusés : Mme Armelle CORSIN (pouvoir à Mme Elisabeth SOLIVELLAS), M. Léo GIROD (pouvoir à M. Gérard KAISER), M. Vincent GUIONET (pouvoir à Éric SAVERET), Mme Marie Noëlle Fraysse épouse Chanel (pouvoir à Michel DU ROURE)

Le quorum est atteint.

M. David GEOFFROY est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2026

2) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3) DÉLIBÉRATIONS

I. Commission Communale des Impôts Directs : proposition d'une liste de contribuables

II. Comités consultatifs : composition

III. Attributions de compensation 2026 relatives à la compétences Petite Enfance

IV. Système d'information géographique (SIG) mutualisé de Mâconnais Beaujolais Agglomération

V. Cadeaux de départ aux élèves de CM2 qui entreront en 6^{ème}

4) DOSSIERS EN COURS

5) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2026.

Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par le secrétaire de séance, M. Gérard KAISER, et M. le Maire.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS.

Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est approuvé à l'unanimité.

3) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision du maire n'a été prise par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance.

4) DÉLIBÉRATIONS

I) Commission Communale des Impôts Directs : proposition d'une liste de contribuables

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

La CCID, commission communale des impôts directs, est une commission obligatoire dans chaque commune, elle est composée de sept membres, à savoir six commissaires plus le Maire ou un adjoint(e) qui en sera le président ou la présidente. Des suppléants, en nombre égal, sont aussi désignés. Les commissaires doivent être contribuables au titre des impositions locales (taxe d'habitation ou taxes foncières). À noter qu'il n'y a plus besoin d'avoir un contribuable habitant hors de la commune parmi les commissaires (simplification de la loi de finances de 2020).

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions, dressée par le conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Considérant que 3 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants de la précédente mandature sont d'accord pour que soit à nouveau soumis leurs noms afin d'éventuellement poursuivre leurs fonctions et qu'un appel à candidatures a été lancé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DRESSE une liste de 24 contribuables de Davayé qui seront proposés pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs de Davayé,

- **TITULAIRES** : M. Gérard KAISER, M. Gilles CORSIN, M. Didier JOLY, Mme Élisabeth COLIN, M. Michel du ROURE, Mme Colette POULY, M. Stéphane MARTIN, Mme Élisabeth SOLIVELLAS, Mme Jennifer THÉREAU, Mme Laura RUBEN, M. Claude TERRIER, M. Vincent GUIONET.

- **SUPPLÉANTS** : Mme Jennifer TROUILLET, M. Eric SAVERET, M. David GEOFFROY, Mme Elise PACHECO LASSARAT, M. Camille PAQUET, Mme Blandine GUERIN, M. Mathieu LUCIANI, Mme Fanette TESSIEUX, M. Jean-Marie THÉREAU, M. Nicolas BUENO, M. Daniel CHEVALIER, M. Christian COLLOVRAY.

- CHARGE M. le Maire d'envoyer cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques qui fera son choix.

II) Comités consultatifs : composition

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2,

Vu la délibération n°DE_2026_24 du conseil municipal de Davayé en date du 13 avril 2026 relative à la création et composition des commissions communales,

Vu la délibération n°DE_2026_25 du conseil municipal de Davayé en date du 13 avril 2026 relative à la création des comités consultatifs,

M. le Maire rappelle que 7 commissions communales et 7 comités consultatifs ont été créés pour la durée du présent mandat. Les commissions communales sont composées uniquement d'élus alors que les comités consultatifs peuvent être composés de personnes n'appartenant pas au conseil municipal.

Après un appel lancé aux personnes intéressées (habitants, présidents d'association, etc.) pour intégrer ces comités, plusieurs personnes se sont fait connaître en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la composition des comités consultatifs, pour la durée du présent mandat :
 - **Comité consultatif "FINANCES"** : aucun membre.
 - **Comité consultatif "VOIRIE ET SÉCURITÉ"** : M. Christian COLLOVRAY.

- **Comité consultatif "VILLAGE VIVANT"** (*associatif, environnement, commerce*) : Mme Odile KAISER, Mme Marion GUY, M. Rémy CHAVET, Mme Jocelyne PAQUET.
- **Comité consultatif "VILLAGE ET VIGNOBLE"** : aucun membre
- **Comité consultatif "PATRIMOINE ET COMMÉMORATIONS"** : aucun membre.
- **Comité consultatif "JEUNES ET CITOYENS"** : M. Didier JOLY
- **Comité consultatif "COMMUNICATION"** : aucun membre.
- REMERCIE les personnes volontaires.

III) Attributions de compensation 2026 relatives à la compétences Petite Enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5,

Vu l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la Petite enfance au 1er septembre 2017,

Vu la délibération n°2026-102 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026 relative au montant des attributions de compensation 2026 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la Petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1er septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application de cette méthode dérogatoire a permis aux communes n'ayant pas de structures Petite enfance de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année n-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h* ;
- les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h* ;
- les heures suivantes à 5,37 €/h*.

** Ces montants ont été fixés par délibération n°2016-148 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 et sont inchangés depuis. L'augmentation des coûts ultérieurs est entièrement supportée par MBA.*

Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 29 avril 2026 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation pour 2026 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Davayé (4 723,20 €) ;

- **PRÉCISE** que la délibération sera notifiée à MBA.

IV) Mâconnais Beaujolais Agglomération : SIG mutualisé

Pour adhérer au Système d'information géographique (SIG) mutualisé de la Communauté d'Agglomération MBA, la commune doit signer une convention mais s'agissant d'un service mutualisé, elle doit en plus être soumise à l'examen des instances paritaires, puis faire l'objet d'une délibération de la part de chacune des entités (commune et MBA).

Ce point est donc ajourné au vu des informations reçues de MBA le 01 juin 2026 afin de suivre la procédure administrative.

V) Cadeaux de départ aux élèves de CM2 qui entreront en 6ème

Il est proposé qu'un cadeau de départ soit offert aux élèves de CM2 qui entreront en 6ème dès la prochaine rentrée scolaire.

Pour cette année, 7 élèves de CM2 sont scolarisés au sein du RPI de Davayé-Vergisson.

Plusieurs idées sont proposées : un t-shirt floqué ou un stylo 4 couleurs, ainsi qu'une carte-cadeaux.

M. Kevin TESSIEUX, Maire de Davayé, concerné, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'offrir à chaque fin d'année scolaire, à compter de cette année scolaire 2025/2026, à chaque élève de CM 2 qui partira en 6ème, un lot de cadeaux composé d'un objet et d'une carte cadeaux qui seront définis par le Maire et les adjoints et choisis auprès du fournisseur de leur choix, dans la limite de 40 €,

- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au compte 623 "Publicités, publications, relations publiques",

- CHARGE la première adjointe, Mme Jennifer TROUILLET, de procéder à la remise des cadeaux aux enfants.

5) DOSSIERS EN COURS

1. *Retour sur la soirée du 13 mai*

M. le Maire fait un retour sur la soirée de présentation officielle de l'équipe municipale qui s'est déroulée le 13 mai à la salle des fêtes Henry George : les vigneron et habitants ont exprimé leur satisfaction quant au bon déroulement de l'événement et la qualité des échanges.

2. *Associations de la commune*

Plusieurs événements vont être organisés par les associations du village dans les semaines à venir :

- Association du Sou des écoles de Davayé-Vergisson / Ecole : le spectacle de l'école est prévu le 23 juin 2026 et la kermesse aura lieu le 26 juin 2026 avec balade en petit train électrique possible sur réservation.
- Association Arts Danses Fusions : le Gala de danse de fin d'année se fera le samedi 27 juin.
- Association Davayé-Loisirs : une excursion à Genève est proposée le 13 juin 2026 (croisière gourmande sur le lac Léman). L'Assemblée générale de l'association aura lieu le 02 juillet 2026.

3. *Voirie*

Le nettoyage du réservoir d'eau des Pommards est prévu le 11 juin 2026 par SUEZ : l'intervention pourra éventuellement provoquer un manque d'eau, une baisse de pression, de l'eau sale ...

Un rendez-vous va être organisé le 03 juillet 2026 avec notamment M. le Maire et la Cheffe de service de la DRI (Direction des Routes et Infrastructures) du STA (Service Territorial d'Aménagement) du Mâconnais.

M. SAVERET informe de l'installation de la future antenne téléphonique sur un terrain au-dessus de la salle des fêtes, la première semaine de septembre 2026. Un plot béton sera nécessaire comme base de support.

Il évoque également les devis qu'il a demandé auprès d'Eiffage et Eurovia et va étudier pour le reprofilage et la réfection de diverses portions de voiries.

4. Pompiers

Un rendez-vous a été organisé avec le chef de centre, le sergent-chef Michel-Edouard DU ROURE le jeudi 21 mai 2026 pour faire un point sur les éléments manquants des dossiers des sapeurs-pompiers volontaires (visites médicales, formations et réengagements de la mairie). La priorité est de mettre à jour l'effectif et de vérifier la conformité des formations.

Le Maire donne lecture des mails d'échanges avec le SDIS71 et le chef de centre.

Les interventions du CPI (Centre de Première Intervention) de Davayé ont été suspendues à compter du 1^{er} juin 2026 le temps de la mise aux normes.

5. Urbanisme

Les dossiers d'urbanisme en cours concernent presque essentiellement des déclarations préalables (DP) de travaux pour des panneaux solaires. Les commissions sécurité et accessibilité vont être consultées pour des travaux concernant un ERP (établissement recevant du public), le lycée de Davayé.

6) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

a) Mâconnais Beaujolais Agglomération - MBA

M. le Maire a assisté à une réunion d'une des 2 commissions où il est membre, à savoir la Commission « Viticulture et Tourisme » le 04 juin 2026.

Mme Jennifer TROUILLET s'est quant à elle rendue le 2 juin à la réunion de présentation du diagnostic et de définition des orientations stratégiques en matière d'habitat pour les 6 prochaines années.

M. le Maire informe que la prochain Conférence des Maires est le 11 juin et la prochain Conseil Communautaire aura lieu le 25 juin.

Une réunion avec le service GEMAPI est également prévue le 17 juin 2026.

b) SIVOS de Davayé-Vergisson

Un Comité syndical du SIVOS de Davayé-Vergisson a eu lieu le 21 mai 2026.

Afin de lutter contre la chaleur à l'école de Davayé, 3 ventilateurs supplémentaires ont été acquis par le SIVOS ce qui porte le nombre à 2 ventilateurs par classe. Le modulaire qui possède la climatisation a également été mis à disposition de l'école les journées les plus chaudes : les 28 et 29 mai. La climatisation du groupe scolaire va être étudiée.

M. le Maire informe du courrier qu'il a adressé à Mme le Maire de Vergisson au sujet de l'alternance à la présidence du SIVOS de Davayé-Vergisson.

c) SIGALE

Suite à l'adhésion de la commune à la compétence périscolaire optionnelle pour l'année scolaire 2026/2027, une réunion de travail est prévue le lundi 29 juin avec le SIGALE.

M. le Maire a envoyé un courrier à Mme le Maire de Vergisson afin de connaître l'intention de la commune de Vergisson par rapport à la compétence périscolaire optionnelle du SIGALE pour les années à venir et pour engager une réflexion partagée sur l'organisation périscolaire à compter de la rentrée 2027/2028.

Les inscriptions sont ouvertes pour les stages d'été du SIGALE.

d) Syndicat Intercommunal de la Résidence Autonomie de l'Eau Vive

La prochaine réunion du Syndicat Intercommunal de la Résidence Autonomie de l'Eau Vive aura lieu le 25 juin à 18h30.

e) SYDESL

La réunion de « recensement des besoins » liés aux projets de renforcement, d'extension, de dissimulation et d'entretien des réseaux de distribution publique d'électricité et ceux concernant les initiatives en termes d'aménagement et leurs conséquences sur les « réseaux secs » (électricité, télécommunication, gaz...) et toutes les opérations à caractère énergétique, ainsi que l'évolution et la gestion du patrimoine « éclairage public » aura lieu le 19 juin 2026 à 10h pour Davayé.

f) Lycée

M. Gérard KAISER participera au Conseil intérieur du lycée Lucie Aubrac qui se tiendra le 8 juin 2026, et au Conseil d'Exploitation de EPLEFPA de Mâcon-Davayé qui aura lieu le 9 juin 2026. Un conseil d'administration est également prévu le 29 juin 2026.

g) Autres réunions / rencontres diverses

M. le Maire informe avoir :

- participé au Comité syndical d'installation du PETR Mâconnais Sud Bourgogne le 19 mai 2026 où Mme Christine ROBIN a été réélue présidente.
- rencontré l'Adjudant-Chef BRIGAUD, Commandant par intérim la communauté de brigades de Gendarmerie de PIERRECLOS, le 21 mai 2026.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- État Civil

M. le Maire informe des derniers événements liés à l'Etat civil sur la Commune de Davayé.

Il y a eu un décès sur la commune le 18 mai 2026 d'une personne n'habitant pas Davayé ainsi que le décès hors commune d'un habitant de Davayé le 22 mai 2026. La dispersion de cendres de ce dernier a eu lieu le 29 mai 2026 au jardin du souvenir du cimetière de Davayé et un courrier de condoléances a été adressé à la famille.

Un mariage aura lieu le 6 juin 2026.

- Dépôts sauvages

Une promeneuse a signalé un dépôt sauvage de déchets dans le fossé, route du Moulin Satin à Davayé le 26 mai. Les agents communaux des services techniques ont procédé à l'évacuation des déchets et une procédure administrative est en cours avec l'outil en ligne Protect'Envi communiqué par la gendarmerie (rapport de constatation et lettre d'information au détenteur des déchets qui a été identifié).

- Participation citoyenne

Une mise à jour des référents au dispositif "participation citoyenne" doit être opérée : M. Vincent GUIONET a été chargé du dossier.

- Registre des personnes vulnérables

Une mise à jour des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables est en cours par Mme Elisabeth SOLIVELLAS. Ce registre est notamment utilisé lors des périodes de canicule : les habitants qui le souhaitent sont d'ailleurs invités à s'inscrire en mairie sur cette liste.

- *Jury d'assises*

Afin d'établir la liste provisoire du jury d'assises pour les communes du canton de la Chapelle de Guinchay dont la population est inférieure à 1 300 habitants, la Mairie du canton a fixé le tirage au sort au mardi 23 juin, à 9 heures,

- *Conférence d'un administré*

M. Frédéric BERNARD présentera son livre sur Davayé et plus particulièrement sur les Poncétys et Chaponière, le samedi 20 juin à 18h à la salle des fêtes Henry George de Davayé (entrée libre).

- *Base Adresse Locale*

La Poste a été missionnée par la Mairie pour l'enregistrement de l'adressage de la commune dans la « Base Adresse Locale », outil de référencement officiel et obligatoire des adresses des communes qui alimente la « Base Adresse Nationale » (BAN). Ainsi des numéros ont été attribués à tous les bâtiments situés sur le territoire communal y compris les espaces de la commune comme la salle des fêtes, le cimetière, etc. La Mairie a maintenant accès à un logiciel pour le faire en autonomie.

- *Aménagement de la rue de la Maire*

Le Maître d'œuvre, le Cabinet 2age, a été relancé le 4 juin 2026 concernant la fin des travaux du chantier devant la mairie.

- *Lotissement les Terrasses de Quincés*

Mme THÉREAU pose 2 questions par rapport à l'éclairage et la numérotation du lotissement « Les Terrasses de Quincés » situé au 441 rue des Maillettes. S'agissant d'un lotissement privé la voirie et l'éclairage sont privés et donc à la charge des différents propriétaires.

- *Commémoration du 18 juin*

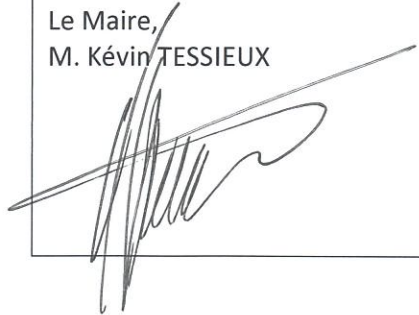
La cérémonie de commémoration de l'Appel du Général de Gaulle aura lieu le jeudi 18 juin 2026 à 11 heures.

- *Prochains Conseils municipaux : lundis 07 septembre 2026 et 09 novembre 2026 à 20 heures.*

La séance est levée à 21h25.

Procès-Verbal approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 07 septembre 2026.

Le Maire,
M. Kévin TESSIEUX



Le secrétaire,
M. David GEOFFROY

